

## BARÈME DES HONORAIRES

(TVA 20% incluse)

### VENTES

#### Appartements / Maisons

**10%** du prix de vente TTC de 0€ à 69 999€ (avec un minimum de 3000€ à la charge de l'acquéreur)

**8%** du prix de vente TTC de 70 000€ à 99 999€ à la charge de l'acquéreur

**7%** du prix de vente TTC de 100 000€ à 149 999€ à la charge de l'acquéreur

**6%** du prix de vente TTC de 150 000€ à 199 999€ à la charge de l'acquéreur

**5%** du prix de vente TTC à partir de 200 000€ à la charge de l'acquéreur

#### Terrains

**10%** du prix de vente TTC avec un minimum de 3200€ à la charge de l'acquéreur

#### Locaux commerciaux et professionnels

**12%** du prix de vente TTC avec un minimum de 1520€ à la charge de l'acquéreur

#### Garages

**12%** du prix de vente TTC avec un minimum de 1000€ à la charge de l'acquéreur

### LOCATIONS

#### Honoraires de location à usage d'habitation, meublé ou non

Propriétaire : 6.5% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier de mise en location, communication, rédaction du bail, entremise et négociation)

Locataire : 6.5% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, entremise et négociation)

*Honoraires plafonnés par la loi Alur à 10€ TTC/m<sup>2</sup> habitable en zone tendue et 8€ TTC/m<sup>2</sup> habitable hors zone tendue*

#### État des lieux d'entrée

100€ à la charge de chacune des parties. Toutefois ces honoraires sont plafonnés à 3€/m<sup>2</sup> (ex : pour un studio de 20m<sup>2</sup>, le coût sera de 60€ pour chaque partie)

#### Honoraires de location à usage professionnel ou commercial

**20% du loyer annuel TTC** à la charge du locataire avec un minimum de 2000€.